



E X T R A I T

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2014/64

L'an deux mil quatorze, le vingt neuf septembre, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 23 septembre 2014

PRESENTS : MM. MICHEL Gilbert, BEAUME Hugues, GIRAUD Roger, COING Jean-Pierre, PINATEL François, GONON Florence, BERARD Guy, VIN Daniel, MIALON Delphine.

ABSENT : SEVERAC Pascal.

N'a pas pris part au vote : BEAUME Hugues

Secrétaire de séance : Monsieur MICHEL Gilbert

JARDIN D'ENFANTS AU VILLAGE : RETELEMENT DU SOL

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que le jardin d'enfants, situé au centre du village et à côté de l'école, connaît une très forte fréquentation avec des heures d'affluence à la sortie des cours scolaires.

Actuellement le sol est en gravier « balthazar ». Ce revêtement, bien compacté, ne répond pas aux normes de sécurité des aires de jeux.

Selon une étude de la Société spécialisée MEFRAN Collectivités, 34510 FLORENSAC, la fourniture de dalles de sécurité s'élèverait à la somme totale HT de 7 047,04 €. Les travaux de préparation du sol et pose de ces dalles serait de 14 700 €, soit un montant total de 21 747€

Le Conseil Municipal,

Etant donné la nécessité d'assurer un maximum de sécurité dans les aires de jeux très fréquentées par les enfants,

DECIDE de programmer les travaux de revêtement de sécurité du sol du jardin d'enfants au village,

SOLLICITE l'aide financière du Conseil Général de l'Isère,

ADOpte le plan de financement suivant :

Coût de l'opération HT.....		21 747 €
- Subvention du Conseil Général	75 %	16 310 €
- Fonds libres de la Commune.....	25 %	5 437 €

MANDATE Monsieur le Maire pour effectuer toute démarche nécessaire à l'aboutissement de ce projet.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le Maire,

